

**TR: Projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés à
Mascouche - Question supplémentaire**

De : Tremblay, Yvan <Yvan.Tremblay@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 11 août 2020 14:47

À : Quintus, Françoise <Francoise.Quintus@bape.gouv.qc.ca>

Cc : Gagnon, Mélissa (DGÉES) <Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés à Mascouche - Question supplémentaire

Bonjour,

En lien avec la question posée initialement dans un courriel à l'endroit de Mme Chevalier en date du 3 août 2020, puis dans celui à Mme Leclerc daté du 6 juin 2020 et finalement à mon endroit par la suite, vous trouverez réponse à la question du BAPE ci-dessous.

Question du BAPE:

Une des actions prévues au plan d'action 2017-2021 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés est l'instauration d'une redevance pour l'enfouissement de sols contaminés afin de soutenir la décontamination de terrains contaminés et l'implantation de technologies vertes, grâce à un programme d'aide financière. Le plan d'action indique que cette redevance pourrait être modulée en fonction des possibilités de traitement (p. 30 du plan d'action).

La commission souhaite avoir des précisions sur les mécanismes de modulation prévus, notamment les conditions dans lesquelles la redevance serait plus élevée, respectivement moins élevée.

Réponse du MELCC:

L'orientation générale de l'action 21 était d'évaluer la possibilité d'imposer un coût de redevance différent pour des sols pouvant être traités par rapport à ceux ne pouvant pas être traités. Il n'y a pas eu d'évaluation et ni d'avantages/inconvénients de faite à ce moment-là et les détails de mise en œuvre n'ont pas été établis.

Pour le moment, l'imposition d'une redevance sur l'enfouissement des sols contaminés n'est pas envisagée tant et aussi longtemps qu'un système de traçabilité des sols contaminés excavés soit en vigueur.

Cordialement,

Yvan Tremblay, M.Sc.

Chargé de projet

Dir. de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels

Édifice Marie-Guyart, 6e étage

675, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3933, p. 4646. Télécopieur : 418 644-8222

ivan.tremblay@environnement.gouv.qc.ca